

<http://www.goyrans.fr>
mairie@goyrans.fr

LE PETIT GOYRANAIS

« À LA UNE »

- Le budget primitif de la commune (p.2-5)
- Vente d'un terrain au lotiss^t La Maison (p.8)
- Le Stationnement au Centre du Village (p.9)
- Règlementation de l'usage du feu (p.10-11)
- Recrudescence de Cambriolages (p.11-12)
- Activités culturelles et sportives (p.13-14)
- Des nouvelles des écoles (p.5-6)
- Les rendez-vous de Coteaux-Events : Salon de l'Artisanat d'Art & Vide-Greniers (p.15)
- Un nouvel élan pour nos associations (p.15-16)
- La traditionnelle Fête de GOYRANS (p.17)
- Opération Mémoire : « L'Alambic » (p.19-21)

Festival AXIS-DAY #1 : 6h de Concerts, **samedi 28 mai** à partir de 18h (p.14).

État Civil

Naissance

De Johan, Hadrien, Maxence DARGENT, le 11 mai 2011.

Budget Primitif 2011

Une analyse des résultats de l'exercice 2010 montre que la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de dégager un excédent de 5 371,64 €. Sachant que l'excédent antérieur de 2009 s'élevait à 46 882,28 €, l'excédent global s'élève donc à 52 253,92 €.

Il a été décidé de maintenir la totalité de cette somme en fonctionnement et de ne rien affecter, cette année, à la section d'investissement. Ce résultat constitue donc une recette de fonctionnement dans sa totalité.

En ce qui concerne la section d'investissement, l'année 2010 se clôture par un déficit sur l'exercice de 46 200,37 €. Considérant que l'excédent antérieur s'élevait à 46 450,98 €, le déficit 2010 est absorbé et le résultat excédentaire de clôture est de 250,61 €.

L'excédent antérieur nous a permis de ne pas recourir à l'emprunt initialement inscrit au budget, d'absorber le déficit de l'exercice et d'éviter un endettement à long terme pour la commune.

Le budget 2011 reste dans la logique des budgets précédents. Il fait abstraction des futures règles fiscales liées à la réforme des Collectivités Territoriales, dont les modalités de financement ne sont pas, à ce jour, finalisées par l'État et les Collectivités Territoriales.

Dans ce contexte, les prévisions ont été pensées de façon sincères et prudentes en tenant compte des possibilités financières de la commune et du respect des budgets familiaux des Goyranais.

À partir de 2011, la commune devra faire face à deux grosses dépenses d'investissement, d'une part la rénovation de l'école maternelle intercommunale (SIEMCA) et d'autre part le prolongement de l'urbanisation, le long du chemin des Crêtes (RD 68) entre les chemins de Rozane et de Badel, avec l'enfouissement des réseaux correspondants.

La rénovation de l'école maternelle sera financée par un emprunt souscrit sur le budget d'investissement du SIEMCA. Le remboursement au SIEMCA par les communes membres (Aureville, Clermont Le Fort et Goyrans) sera réalisé sur leur budget de fonctionnement, qui se verra ainsi impacté pour une durée de 15 ou 20 ans.

La poursuite de l'urbanisation du chemin des Crêtes sera réalisée sans recours à l'emprunt. L'affectation de la recette de la vente d'un terrain communal au budget d'investissement participera au financement de cette opération.

La section de fonctionnement

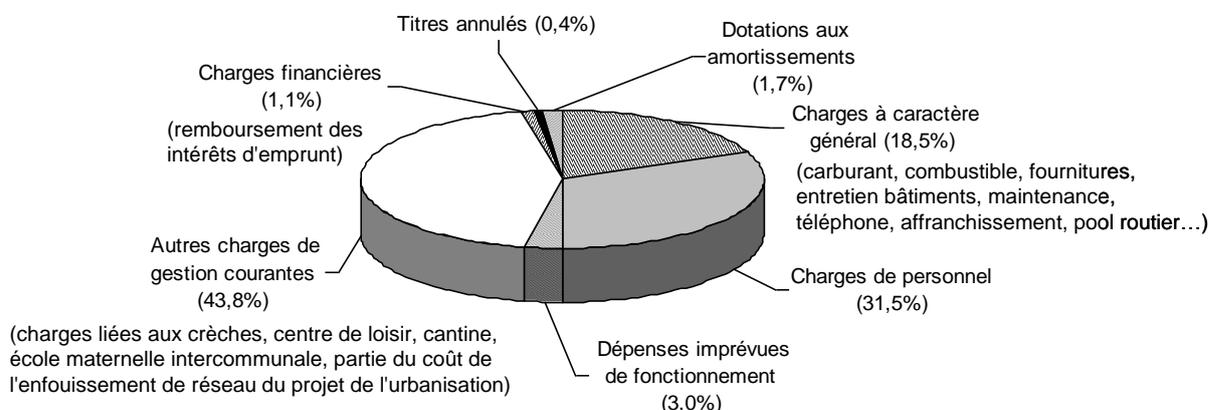
- Les charges de personnel sont en baisse par rapport à 2010, ce qui est principalement dû au départ à la retraite de Jacques MOURGUES, agent communal.

- Les charges payées aux différents regroupements intercommunaux sont en hausse. Il faut souligner que cette hausse n'est pas directement liée à des augmentations de tarifs de ces établissements de regroupements qui sont stables. En effet, les frais dus au Syndicat d'Électricité liés à l'enfouissement des réseaux en lien avec le projet d'urbanisation inscrit à la section d'investissement, affectent la section de fonctionnement pour des raisons de règles comptables (16 000 €).

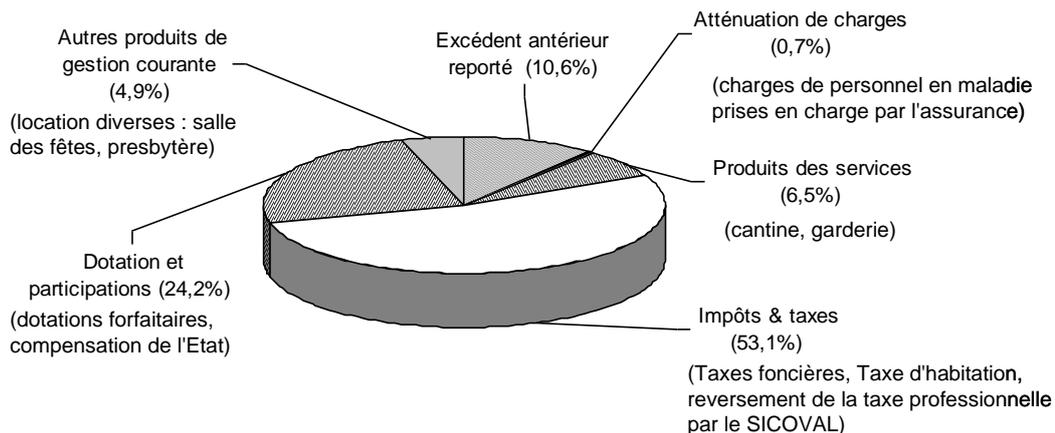
- Le projet de reconstruction de l'école maternelle est mené par le syndicat intercommunal qui, par sa qualité de maître d'ouvrage, gère la dépense en investissement. La part prise en charge par la commune de Goyrans sera une dépense de fonctionnement et sera due chaque année jusqu'au terme de l'emprunt réalisé par le SIEMCA.

- Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement constituées essentiellement par les impôts locaux, vos élus restent fidèles à leurs engagements et continuent à maintenir inchangés les taux des différentes taxes de leur compétence.

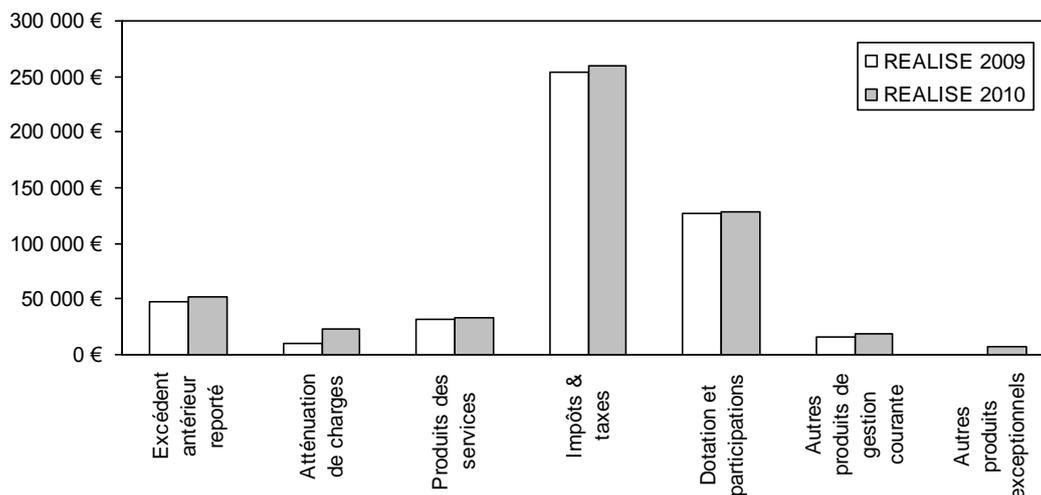
Dépenses de fonctionnement : 493 811 €



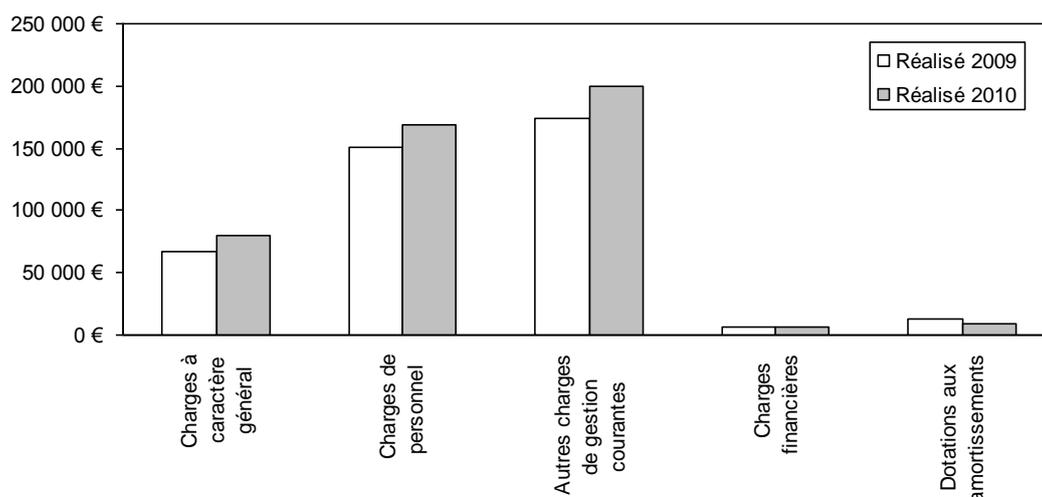
Recettes de fonctionnement : 493 811 €



Comparaison des réalisés des recettes de fonctionnement 2009 et 2010



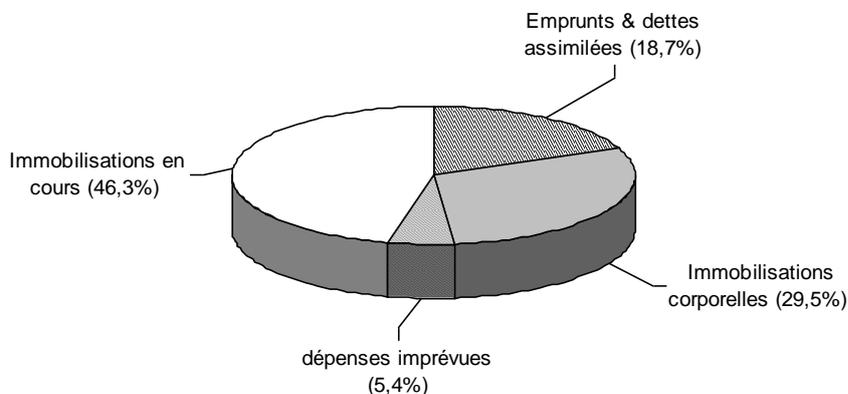
Comparaison des réalisés des recettes de fonctionnement 2009 et 2010



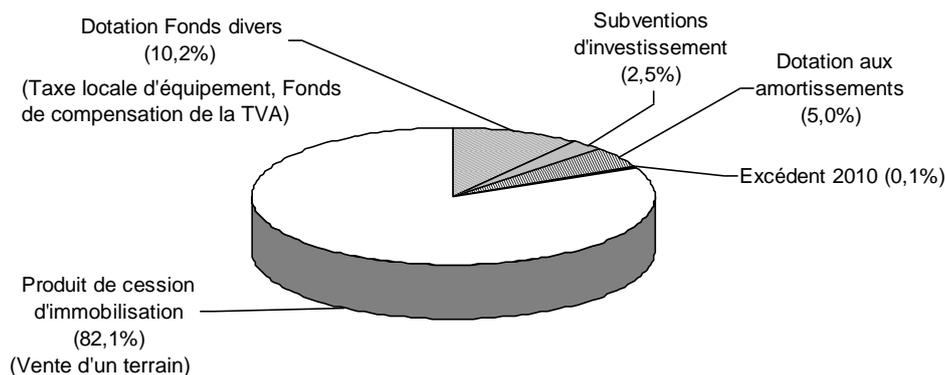
La section d'investissement

- La principale dépense inscrite au budget 2011 concerne l'urbanisation et l'effacement des réseaux du chemin des Crêtes, entre les chemins de Rozane et de Badel. Aucun emprunt n'est inscrit cette année. La vente d'un terrain communal permettra de financer cette dépense et de faire face à divers investissements, priorisés en fonction de l'urgence (travaux et équipement pour l'école primaire, la salle des fêtes, la réfection de routes, des dépenses imprévues).

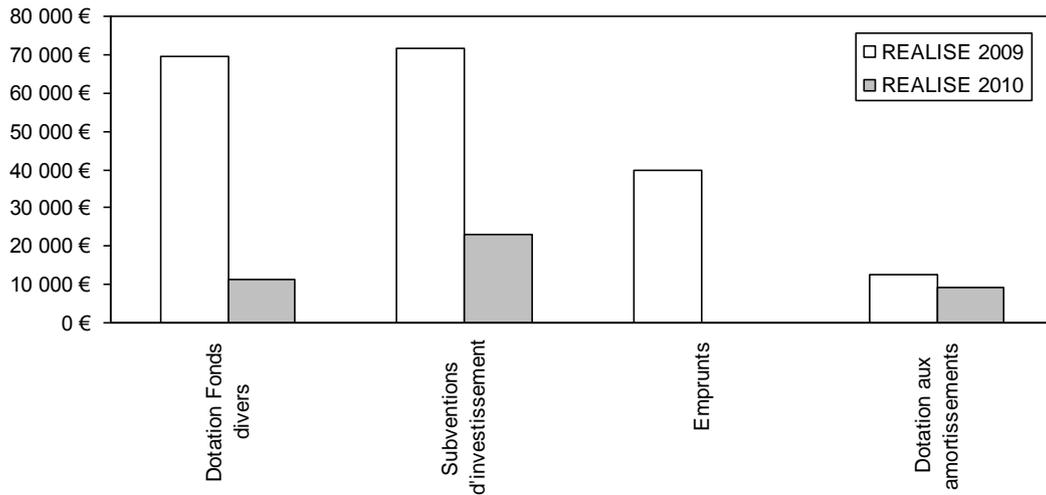
Dépenses d'investissement : 170 605 €



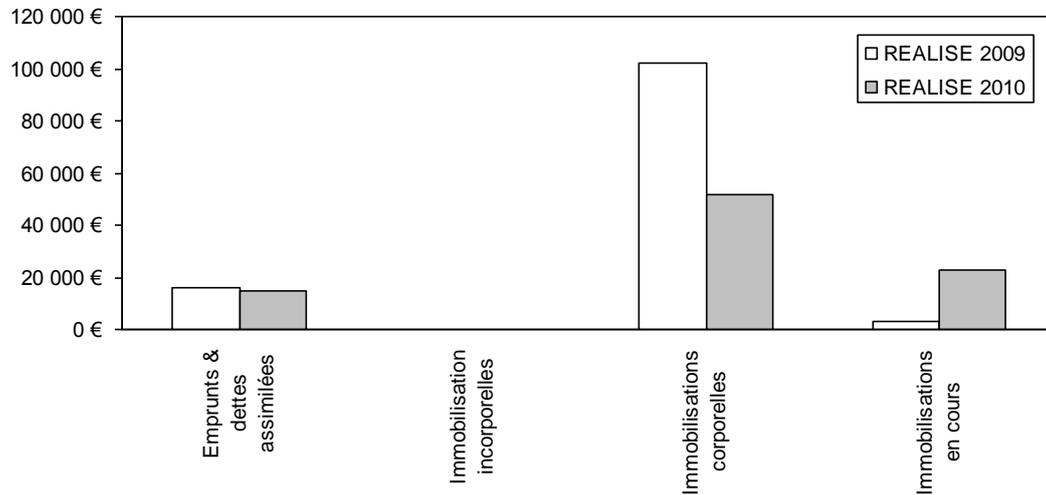
Recettes d'investissement : 170 605 €



Comparaison des réalisés des recettes d'investissement 2009 et 2010



Comparaison des réalisés des dépenses d'investissement 2009 et 2010



Véronique HAITCE
Adjointe aux Finances

Rénovation de l'École Maternelle Intercommunale

Le permis de construire a été déposé le 11 avril 2011 et est en cours d'instruction par le service du Sicoval. Les pièces complémentaires réclamées ont été remises le 20 mai (création de 7 places de parking et déplacement du bâtiment principal à 5,80 m de la limite de propriété). Parallèlement, une demande de subvention de l'État DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été sollicitée auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne le 12 avril 2011. Nous sommes en attente d'une réponse. Pierre COHEN, Député-Maire de la circonscription, a accordé à ce projet une réserve parlementaire de 20 000 €. Les personnes souhaitant consulter le dossier peuvent prendre rendez-vous en contactant la Mairie de Goyrans.

Chantal BOUIN
Présidente du SIEMCA

Activités pour les Enfants de l'École Maternelle

L'Apemica (association des parents des enfants de l'école maternelle intercommunale des coteaux de l'Ariège) est une association regroupant les parents d'élèves de l'école maternelle intercommunale de Aureville, Clermont le-Fort et Goyrans.

Elle organise, après la classe, les ateliers Tonique et Expression corporelle pour une quarantaine d'enfants, ainsi que de nombreuses activités ou sorties ponctuelles.

Le samedi 8 janvier 2011, l'Apemica a organisé un atelier cirque pour les enfants. Ceux-ci ont pu pendant deux heures pratiquer diverses activités : équilibre sur un ballon, pédalettes, jonglage, échasses ... Une fois les premières appréhensions passées, même les plus timides s'en sont donné à cœur joie. Cet après-midi s'est clôturé avec une représentation pour les parents et un moment convivial pour tous autour de la galette des rois offerte par l'Apemica.

L'Apemica a également organisé la traditionnelle chasse aux œufs à Pâques le samedi 16 avril, ainsi qu'une sortie au musée des Augustins de Toulouse avec un conteur professionnel, qui a enchanté les enfants et leurs parents.

L'Apemica prépare une sortie conviviale à la « clairière aux papillons » à Montbrun Bocage le 29 mai, ainsi que la kermesse de fin d'année qui aura lieu le samedi matin 25 juin.

Rejoignez-nous !

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Stéphane YVON, Président
(steph.yvon@laposte.net)

Stéphanie GUYERE, Vice-Présidente
(stephanie.guyere@yahoo.fr).

Coût annuel de l'adhésion par famille : 10 €.

Informations École Élémentaire de Goyrans

- Les élèves de CE2-CM1 et CM1-CM2 participent actuellement à un « **projet vélo** ».

Les séances ont lieu **tous les vendredis après-midi** sur la Place des Marronniers et sur les routes du village. **Soyez donc prudents ces jours-là !**

Ce projet sera clôturé par un « **Rallye vélo** » réunissant plusieurs écoles le 20 juin au Ramier de Lacroix-Falgarde.

L'équipe enseignante remercie vivement les parents bénévoles qui aident à l'encadrement et sans qui ce projet n'aurait pas été possible !

- Un « **projet natation** » est en cours d'étude pour les élèves de GS, CP et CE1 pour le **3^{ème} trimestre** de l'année scolaire 2011-2012.

À ce titre, les enseignants recherchent **des parents ou des gens du village bénévoles** pour encadrer des groupes d'enfants (maximum 8). Ceux qui seraient intéressés doivent passer un agrément auprès d'un conseiller pédagogique de l'Inspection de l'Éducation Nationale.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès des enseignants ou de la mairie.

- Enfin, l'année scolaire va être clôturée par la **fête de l'école** qui aura lieu le mardi 28 juin de 18h à 19h sur la Place des Marronniers ou dans la salle des fêtes (selon le temps).

À cette occasion, les élèves présenteront les danses occitanes aux familles. Nous vous attendons nombreux !

L'équipe enseignante.

Le Repas des Aînés

Le repas des aînés s'est déroulé à la Salle des Fêtes de Goyrans le dimanche 10 avril 2011. Plus de quarante Goyranais de plus de 70 ans et leurs conjoints avaient répondu à l'invitation de la Mairie et du CCAS.

Comme les années précédentes, Pierre SAUVAGE a préparé et servi un excellent repas.

L'ambiance était à la bonne humeur.

Le repas s'est terminé en musique et en chansons.



Robert GUILLEN a interprété plusieurs morceaux, repris en chœur par les participants.

Retour sur le KARAOKÉ du 16 avril à GOYRANS

Le karaoké dinatoire qui s'est déroulé le 16 avril dernier a connu un franc succès grâce à de nombreux participants. Nous tenons à remercier en particulier les choristes de Labarthe sur Lèze, du Chœur franco-slave, de La Follia de Portet-sur-Garonne et d'autres groupes d'amis venus nous rejoindre, certains grâce aux animateurs de Sud Radio.

Avec des voix d'une rare qualité, ils ont su sans se connaître chanter ensemble, et même parfois danser. L'entrain était tel que même les plus réservés nous ont étonnés ! Toutes les tranches d'âge étaient représentées. Quelques chansons à thème ont inclus le public dans son entier.

Notre « chanteuse vedette » de la Follia, Vanessa, a donné beaucoup de son temps pour la communication et la préparation de ce karaoké dinatoire. L'animateur du karaoké Charles LAPORTE a été remercié chaleureusement par l'assemblée.

Venez chanter nombreux lors du prochain karaoké le 4 juin à partir de 19h30 à la salle des fêtes de Goyrans. Et pour que la soirée soit encore plus réussie, le comité des fêtes organise au même moment un apéritif de quartier et l'auberge espagnole sera de mise ! La buvette restera ouverte jusqu'à la fin.

Le Comité des Fêtes de Goyrans et la Chorale La Follia.

Vente d'un Terrain au Lotissement La Maison

Comme le montre le budget primitif de la commune, nous aurons à faire face, à partir de 2011, à deux grosses dépenses d'investissements : la rénovation de l'école maternelle intercommunale et le prolongement de l'urbanisation du chemin des Crêtes.

Pour financer l'urbanisation du chemin des Crêtes, le conseil municipal a décidé de mettre en vente une parcelle de terrain appartenant à la commune, située au lotissement La Maison.

Il s'agit d'un terrain de 1836 m², inscrit au cadastre section A n°309. Nous avons consulté le service des domaines et fait procéder à un relevé de géomètre, qui donne une idée plus complète des possibilités offertes par ce terrain. Les services de la commune sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et visite des lieux. Les offres devront être présentées à la Mairie sous pli cacheté avec une notice explicative de l'utilisation envisagée. À l'issue d'une période de consultation, le Conseil Municipal délibérera pour entériner la vente.

Cette publication dans le LPG 20 constitue le premier acte de publicité concernant cette vente : **nous avons voulu que les Goyranais soient les premiers informés.**

Historique

Le lotissement La Maison a été créé en 1978 à l'initiative de monsieur Lambert, architecte. Dès l'origine, les copropriétaires se sont regroupés en association afin de gérer les parties communes du lotissement, la voirie, l'assainissement (mini-station d'épuration), l'éclairage public et les espaces verts. Le terrain, objet de la vente, correspond à ces espaces verts. Ils étaient destinés à recevoir la station d'épuration et un terrain de tennis privé, qui n'a jamais été utilisé.

De 1988 à 1991, le lotissement a été confronté à divers événements qui ont sensiblement modifié le projet d'origine.

- La mise en chantier du POS a conduit la municipalité de l'époque à définir les règles d'urbanisme pour l'ensemble du village, et entre autres à monter un plan d'assainissement pour la commune.

- Toujours concernant l'assainissement, la mini-station du lotissement La Maison faisait l'objet de critiques régulières de la part des services du département, concernant son mauvais fonctionnement.

- Avec la création du lotissement des Pins, qui comprenait une station d'épuration pour 800 habitants, apparaissait l'opportunité de construire un réseau d'assainissement collectif, qui permettait le raccordement, du lotissement Les Pins, mais également des lotissements Les Hauts de Goyrans et La Maison.

- Parallèlement, en juin 1989, l'association des copropriétaires du lotissement La Maison demandait de façon officielle au Maire de Goyrans le rattachement à la commune des parties privatives du lotissement (éclairage public, voirie, fossés, espaces verts).

La municipalisation du lotissement La maison a entraîné la cession à la commune des espaces verts et a substitué le règlement du POS à celui du lotissement privé. En contrepartie, le raccordement à la station d'assainissement, l'entretien des voiries, l'amélioration de l'éclairage public ont constitué une charge supplémentaire pour la commune et, bien sur, pour tous les Goyranais. Rappelons qu'en 2010 notre conseil municipal a réalisé la rénovation de l'impasse de la Carrerasse, qui elle aussi est entrée dans le patrimoine communal.

Le Stationnement au Centre du Village

Le stationnement au centre du village se dégrade considérablement, avec de plus en plus de véhicules stationnés sur les trottoirs, ce qui pose un réel problème de gêne et de sécurité. Nous avons demandé au SICOVAL d'intégrer cette question dans un dossier en étude d'une « Zone 30 », dont le but est d'améliorer la sécurité au centre du village, en maîtrisant la vitesse et le stationnement des véhicules.

Avant de mettre en œuvre une solution future et durable qui s'intégrera dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme), nous vous rappelons la réglementation en vigueur concernant le stationnement.

- Le **Code de la Route** qualifie l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs comme **stationnement gênant**, passible de l'amende prévue pour les **contraventions de la deuxième classe** ainsi que de l'immobilisation et la **mise en fourrière** en cas d'absence du propriétaire du véhicule (Article R417-10).

Lorsque la visibilité est insuffisante, (par exemple à proximité des intersections, virages ou sommets de côte), l'arrêt ou le stationnement (sur le trottoir ou la chaussée) peuvent être qualifiés de dangereux. Le **stationnement dangereux** est passible de l'amende prévue pour les **contraventions de la quatrième classe** et du **retrait de trois points** du permis de conduire. L'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites en cas d'absence du conducteur, qui encourt également une peine de **suspension du permis** de conduire pour une durée de **trois ans** au plus (Article R417-9).

- L'**Arrêté Municipal** n° 05/24 du premier juillet 2005 rappelle cette interdiction et instaure le stationnement alterné :

« Le stationnement devra se faire de façon unilatérale et alternée. (...) Le stationnement s'effectuera du 1^{er} au 15 de chaque mois du côté des numéros impairs et du 16 au dernier jour du mois du côté des numéros pairs. (...) »

Toute infraction aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément à l'article R26 paragraphe 15 du Code Pénal.

Le Maire de la commune de Goyrans et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute Garonne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté. »

Cet arrêté sera à nouveau adressé à la brigade de gendarmerie de Castanet, qui veillera à son application.

Comme évoqué dans l'article relatif au budget 2011, une des deux principales réalisations que notre commune va financer correspond à la poursuite de l'urbanisation du chemin des Crêtes.

À titre indicatif, le montant global de cette opération est de 398 459 €, pour 290 mètres linéaires, soit 1 374 € / ml de trottoir. Un véhicule stationné sur un trottoir est donc « installé » à titre personnel (privatif) sur un investissement public ayant coûté 5 000 € à la collectivité, dans le but d'assurer la sécurité des piétons !. Nous appelons donc à un minimum de civisme.

Nous vous rappelons également qu'outre les amendes et peines précitées, la responsabilité du propriétaire du véhicule mal stationné peut être engagée en cas d'accident et nous invitons les riverains à rentrer systématiquement leurs véhicules dans les garages ou parking privés de leur propriété ou à utiliser le parking public de la Mairie.

La sécurité de tous est l'affaire de chacun.

Le TAD : Oui, mais ... trop rapide !

Le TAD (Transport À la Demande) représente indubitablement une avancée majeure, rationnelle et confortable pour l'utilisateur, dans le domaine du transport collectif sur nos coteaux. Mais ... Ce service suscite régulièrement des plaintes.

À plusieurs reprises, nous avons reçu des remarques relatives à la vitesse excessive des navettes de transport à la demande. Nous avons également constaté par nous-mêmes des excès de vitesse et autres infractions au code de la route (circulation en sens interdit) inadmissibles, qui mettent la sécurité des utilisateurs et des riverains en danger.

En conséquence, la Mairie a saisi les responsables de TISSEO pour leur faire part de ce problème et leur demander de faire en sorte que les conducteurs de ces navettes respectent les règles de sécurité et le code de la route.

Arrêté Municipal réglementant l'Usage du Feu à Goyrans

La Commune de Goyrans comprend plusieurs zones boisées, qui font partie de notre patrimoine naturel et qu'il convient de préserver, notamment des risques d'incendie.

Le boisement du quartier « Les Pins » est particulièrement exposé, du fait des essences qui le composent et des habitations qu'il abrite. Des activités dangereuses au regard des risques d'incendie ont été constatées par la Municipalité de Goyrans et la Gendarmerie de Castanet au lotissement « Les Pins », sur le domaine communal (feux, mégots).

Par ailleurs, le brûlage de déchets verts a provoqué il y a quelques mois un début d'incendie sur la Commune. Pour le traitement des déchets verts, plusieurs moyens (à la fois moins risqués et plus respectueux de l'environnement et du voisinage que le brûlage) sont pourtant accessibles aux Goyranais. En effet, le Sicoval subventionne depuis plusieurs années l'achat de composteurs individuels ; les branchages peuvent être collectés à domicile (au tarif de 10 € / voyage depuis début 2010) ou broyés à domicile (service gratuit pour l'utilisateur).

L'emploi du feu dans le département est réglementé par l'Arrêté Préfectoral du 25 septembre 2006. Celui-ci définit les « zones exposées aux incendies de forêt » comme étant constituées par des espaces naturels combustibles (bois, forêts, plantations ...) et par tous les terrains situés à moins de 200m de ceux-ci. Il stipule également que :

- Pour toute personne autre que les propriétaires des terrains ou leurs ayants droit, il est interdit, dans la « zone exposée », de porter ou d'allumer du feu et de jeter des objets en combustion.

Cette interdiction s'applique toute l'année et en toutes circonstances.

Elle concerne notamment les brûlages de végétaux en tas ou sur pied, feux de camp, barbecues, méchouis, jets de mégots en combustion.

L'Article R322-5 du Code Forestier précise que le non-respect de ces dispositions est passible d'une amende de 135 € (contravention de la 4e classe).

En cas d'incendie, le responsable est passible de 3.750 € d'amende et/ou de six mois d'emprisonnement (Article L322-9).

- Concernant les propriétaires et ayants droit, tout usage du feu et jet d'objets en combustion est interdit, dans la « zone exposée », du 15 juin au 15 septembre et toute l'année par « vent fort » (≥ 40 Km/h).

Cette interdiction concerne notamment les brûlages de végétaux en tas ou sur pied, feux de camp, barbecues, méchouis, jets de mégots en combustion.

Du 16 septembre au 14 juin, le brûlage des végétaux coupés par les propriétaires ou ayants droit dans la « zone exposée » est autorisé aux conditions suivantes :

- pas de vent supérieur à 40 km/h ;
- les foyers ne doivent pas se trouver sous les branches, mais à l'extérieur de l'aplomb des arbres ;
- il doit exister, à proximité du foyer, une prise ou une réserve d'eau ;
- les entassements de végétaux à incinérer ne doivent pas dépasser 1,50 mètre de diamètre et un mètre de hauteur. Si plusieurs tas sont allumés simultanément, ils doivent être séparés d'une distance minimale de 10 mètres et être cantonnés dans un rayon de 10 mètres ;
- les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés en fin de journée ; le recouvrement par de la terre est interdit.

Dans ce contexte et afin de limiter les risques d'incendie et les nuisances de voisinage, le Conseil Municipal a entériné la décision :

- de rappeler que tout usage du feu sur un terrain situé en « zone exposée aux incendies » est strictement interdit toute l'année à toute personne autre que les propriétaires et ayants-droit ;
- d'arrêter que **le brûlage de végétaux en plein air** (y compris dans des incinérateurs individuels) **est interdit sur l'ensemble de la Commune de Goyrans**, chaque année **du 1^{er} juin au 30 septembre inclus**.

Compte tenu de la proximité des dates d'information et d'entrée en vigueur de cette disposition, une tolérance sera observée jusqu'au 15 juin 2011 ; passé ce délai, l'Arrêté Municipal sera pleinement applicable et les contrevenants, susceptibles des sanctions précitées.

Recrudescence de Cambriolages

La gendarmerie de Castanet-Tolosan observe depuis quelques semaines une recrudescence des cambriolages dans le secteur.

Les patrouilles de Gendarmerie seront renforcées, en particulier durant les créneaux horaires les plus sensibles à savoir entre 10h et 16h pour interpellier les auteurs de ces cambriolages, qui opèrent très rapidement.

Les gendarmes nous ont fait part de leur surprise face à des attitudes très diverses de la part de la population. En effet, si certains témoins de cambriolages ou tentatives ont eu d'excellents réflexes, en contactant rapidement les forces de l'ordre mais aussi en notant tous les renseignements pouvant être utiles aux enquêteurs (description d'individus, type de véhicule, plaque d'immatriculation...), les enquêtes de voisinage ont révélé que d'autres à l'inverse, bien qu'ayant pu voir « des choses », n'ont pas pris la peine de contacter la gendarmerie ni de noter quoi que ce soit.

Les gendarmes lancent ainsi un appel afin que les riverains les appellent lorsqu'ils constatent la présence de véhicules inhabituels ou d'individus dans leur quartier, ces actes de civisme ayant pour but de donner un sentiment d'insécurité aux délinquants (et non pas l'inverse).

Vous trouverez ci-après le communiqué que nous a adressé la brigade de gendarmerie de Castanet sur le sujet des cambriolages.

Communiqué de la Gendarmerie de Castanet Tolosan

COMMUNAUTE DE BRIGADES DE CASTANET TOLOSAN

(Brigades de CASTANET ET DE MONTGISCARD)

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS REFLEXES

La lutte contre les cambriolages est l'affaire des forces de sécurité mais aussi des citoyens. Par des mesures simples et des réflexes, vous pouvez éviter d'être cambriolé mais vous pouvez aussi participer à la lutte contre ce fléau.

Pour la protection de votre domicile, vous pouvez procéder à des actes préventifs :

- Installer des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, alarme, éclairage automatique...),
- Changer vos serrures si vous perdez vos clés,
- Ne pas cacher vos clés sous un paillason, pot de fleurs et autres emplacement...
- Ne jamais laisser votre domicile ouvert quand vous vous absentez,
- Toujours fermer même si vous êtes présent chez vous,
- Ne pas laisser d'inconnu pénétrer chez vous,
- Ne pas laissez d'objets de valeurs (argent liquide, bijoux, chéquier, CB ...) visibles depuis une fenêtre,
- Si vous possédez un coffre, que ce dernier ne soit pas visible des personnes passant chez vous,
- Prendre des photos de vos objets de valeur, noter tous les numéros de série et références des matériels,
- En cas d'absence, prévenir vos voisins et la gendarmerie à l'occasion de vos départs en vacances (opération « Tranquillité vacances)

Par des actes de civisme, vous pouvez aussi aider la gendarmerie pour ses enquêtes :

- Noter la plaque d'immatriculation d'un véhicule étranger à votre quartier et qui peut avoir une attitude suspecte (stationnement prolongé, circulation à vitesse lente, répétition de passage...),
- Attention aux personnes pouvant user de fausse qualité (agents du gaz, électricité, la poste, policiers, gendarmes...). Demandez à voir une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Prévenez la gendarmerie lors de ce type de passage.

Si vous êtes victime d'un cambriolage :

- Prévenez immédiatement la gendarmerie (faire le 17)
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, nombre d'individus, description physique et vestimentaire...)
- Avant l'arrivée de la gendarmerie, ne procédez à aucun rangement, ne touchez à rien et interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf cas de nécessité. Ces actes permettront aux gendarmes de recueillir plus facilement des indices,
- Faire rapidement opposition en cas de vol de CB ou chéquier,
- Venir déposer plainte dans votre brigade de gendarmerie.

N'hésitez pas à prévenir la gendarmerie de votre domicile en composant le 17.

ou 05/34/66/69/80 pour CASTANET TOLOSAN – 05/34/66/70/40 pour MONTGISCARD

Les Conférences du Temps de Vivre

Fidèle à son objectif de créer des animations pour favoriser les relations entre les habitants et les rapports intergénérationnels, le groupe du Temps de Vivre a organisé pendant la saison 2010/2011 plusieurs conférences qui se sont tenues à Goyrans.

- Le 18/11/2010 : « La famille d'où je viens et celle que je construis. Qu'est ce que je transmets ? » Animée par Serge ESCOTS, thérapeute familial.

Dans le cadre du cycle « Faire famille » avec l'Association Regards et la Maison des Parents du Lauragais. Plus d'une centaine de personnes, venues de Goyrans ou d'ailleurs, étaient présentes à la Salle des Fêtes.

- Le 03/12/2010 : « Quelques pages de l'Histoire de Goyrans ».

Geneviève DURAND – SENDRAIL, fille d'un ancien maire de Clermont le Fort, auteur de nombreux ouvrages, a abordé divers points de l'histoire locale, émaillés d'anecdotes, comme les ramiers, la reconstruction du clocher de l'église, la construction du presbytère destiné à l'origine à servir d'école.

- Le 04/02/2011 : « Les aventures d'un marin normand ».

Pierre LAIR, résident du lotissement Les Pins, nous a fait découvrir le monde de la Marine du XIXème siècle au travers du récit de la vie de son ancêtre Pierre Onésime FRÉMONT (1812–1899), un capitaine quillebois qui fut également inventeur et découvreur.

Plus d'une quarantaine de personnes ont assisté à ces deux dernières présentations à la Salle du Conseil Municipal. Des personnes de tous âges, de Goyrans et de villages voisins, pour le plus grand plaisir des organisateurs, heureux de voir l'intérêt, la participation et la satisfaction du public présent.

Ne manquez pas la prochaine conférence, qui clôturera la saison 2010/2011 :

« Partir à Compostelle »

Par Christiane BONNE, le **vendredi 3 juin 2011 à 20h30**, Salle du Conseil Municipal

Fort du bon accueil de ces présentations, le Temps de Vivre envisage de reconduire l'année prochaine un nouveau cycle de conférences, sur le même principe. Une conférence d'une heure suivie d'une discussion avec le public, tous les premiers vendredis des mois pairs.

Les Goyranais qui seraient désireux de présenter un sujet leur tenant à cœur peuvent se faire connaître. De même s'ils connaissent des personnes pouvant assurer une présentation capable de plaire au plus grand nombre.

Si vous souhaitez voir abordés des thèmes ou des sujets vous permettant d'être mieux informés dans votre vie, tels que la santé, l'éducation, la prévention, faites nous part de vos suggestions.

Contacts :

Christiane BONNE
(bonnege@wanadoo.fr)

Pascal LACROIX
(pascal.lacroix@lcc-toulouse.fr)

Martine PETIT-ANORO
(martine.petit.anoro@gmail.com)

Festival AXIS-DAY #1 à Goyrans

Le samedi 28 mai à partir de 18h à la Salle des Fêtes de Goyrans, le Festival Axis-Day #1 propose 6 heures de concerts avec les groupes « April Fools », « Ma Chère et Tendre », « MC Sergent », « AntidoXe », « The Hop Hop Hop » et « The Gabelt ». Entrée : 6 €.

(Plus d'infos et des liens vers les sites MySpace des groupes sur : <http://www.axis-musique.fr>)

Concert de l'Ensemble Vocal « Arabesque »

L'ensemble Arabesque est composé de 10 à 15 chanteuses, musiciennes de bon niveau, dirigé par Christine LAUXIRE. L'ensemble travaille deux fois par mois, sur la commune de Goyrans. Le répertoire abordé se veut éclectique et peu connu, mais également abordable pour formation à voix égales. Pour cette soirée les pièces proposées sont de compositeurs du XXème siècle.

Le **vendredi 17 juin 2011 à 21h**, concert gratuit

Donné par l'ensemble Arabesque en l'Église de Goyrans.

Programme :

- | | |
|--|--|
| - Chansons traditionnelles corses harmonisées par TOMASI : Nana berceuse, Vocero ... | - « Salve Regina », de Busto |
| - « Les Marins de Groix », Dutilleux | - « Klapping », de Steeve Reich |
| - « Lauuluja Mereltaa », de Aullis Sallinen | - « Living Room Music », de John Cage |
| - « Suite de Lorca », Rautavaara | - « Gamelan », de Schaeffer |
| | - « On suuri rantas », de Matti Hyokki |

Itin'errances - 2^{ème} édition

La 2^{ème} édition d'Itin'errances aura lieu le dimanche 11 septembre 2011.

Pour la deuxième édition, nous avons choisi la thématique de la voix.

Une promenade au détour de laquelle les spectateurs randonneurs rencontreront des artistes dans des lieux et décors naturels.

Comme l'an passé, un cheminement sera proposé, une boucle partant du village en début d'après-midi. Puis, pour ceux qui le souhaiteront, au retour le partage d'un repas suivi d'une animation avec un groupe de musiciens latinos américains.

Le programme définitif est en cours d'élaboration.

Les Randovals du Sicoval

Chaque année, le Sicoval organise un vaste rassemblement de sportifs, marcheurs ou VTTistes. Cette manifestation attire plus de mille participants. Cette année, le rassemblement et les festivités afférentes auront lieu à Aureville. Le parcours empruntera principalement les chemins de randonnées d'Aureville, Clermont, Lacroix et Goyrans. Cette manifestation se déroulera le **25 septembre 2011**. De plus amples informations vous seront communiquées à la rentrée, mais vous pouvez dès à présent vous adresser aux services du Sicoval.

Les rendez-vous de Coteaux-Events

Coteaux-Events, association de 7 familles de Goyrans, organise son premier **Salon de l'Artisanat d'Art**. Le rendez-vous est programmé le Dimanche 19 juin de 10 heures à 18 heures à la Salle des Fêtes de Goyrans. De nombreux artistes seront présents et exposeront leurs œuvres. Au sommaire de ce salon, l'artisanat sous toutes ses formes y compris les plus surprenantes.

Entrée gratuite.

Ce 19 juin est également la date retenue pour le **Vide-greniers**. Implanté autour de la Mairie et du stade, de nombreux emplacements seront mis à la disposition des Goyranais. Les réservations peuvent se faire à partir du site : <http://coteaux-events.blogspot.com/> sur lequel vous trouverez le formulaire d'inscription à nous retourner et les informations pratiques. Soyez nombreux à nous rejoindre en tant qu'exposant ou en simple chineur.

Enfin, la buvette du marché sera exceptionnellement ouverte et dès 12h30 grillades et sandwiches seront proposés pour que ce nouveau rendez-vous soit placé sous le signe de la fête et de la convivialité.

Coteaux-Events.

Un Nouvel Élan pour nos Associations

Les appels à bénévolat lancés dans le LPG n°19 par un petit groupe particulièrement motivé ont été entendus. Les nombreuses réponses de volontaires ont permis de maintenir deux structures au service des Goyranais : le Foyer Rural et le Comité des Fêtes.

Merci à tous !

Le Foyer Rural

Suite à l'assemblée générale du foyer rural de Goyrans qui s'est tenue jeudi 19 mai, un nouveau bureau a été élu. En conséquence, le foyer rural continue !

Composition du nouveau bureau :

Présidente :	Viviane BENAZET
Vice-Présidente :	Estelle HAMANT
Vice-Présidente :	Hélène SCHAAK
Secrétaire :	Sandra FUENTES
Secrétaire adjointe :	Carole BAZIN
Trésorier :	Michel GAULOIS
Trésorier adjoint :	Michel BESSOU

L'ancien bureau assure ses fonctions jusqu'à la fin de la saison 2010-2011 alors qu'en parallèle le nouveau bureau s'attelle à la mise en place du nouveau programme qui sera communiqué dès la rentrée de septembre.

Le Comité des Fêtes

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du Comité des Fêtes qui s'est tenue mardi 13 avril, un nouveau bureau a été élu. En conséquence, la fête est sauvée !

Composition du nouveau bureau :

Président : Mariano CUESTA
Vice-Président : Frank HAMANT
Secrétaire : Anne BERNARD GROUPEAU
Secrétaire adjointe : Claire RODRIGUES
Trésorier : Michel RICHAUD
Trésorière adjointe : Odile RODRIGUES

Un grand nombre de bénévoles gravite autour de ce bureau, permettant de constituer une équipe forte et dynamique.

Quelle que soit votre disponibilité, toutes les bonnes volontés sont toujours les bienvenues. N'hésitez pas à vous faire connaître lors des apéritifs de quartiers, ou en contactant les membres du bureau.

La Vie du Foyer Rural de Goyrans continue !

Je suis particulièrement heureuse d'annoncer que le Foyer Rural a trouvé sa nouvelle équipe ! La dernière AG a permis l'élection d'un nouveau Bureau (voir ci-avant).

Cette nouvelle équipe va commencer à plancher sur le programme de la future saison qui s'annonce, pendant que l'ancienne termine ce dernier trimestre d'activité et se prépare à prendre sa « retraite ».

J'en profite pour saluer l'investissement dans la bonne humeur qu'ont toujours démontré mes co-élus et je les remercie très sincèrement de m'avoir accueillie dans leur équipe pendant ces années particulièrement enrichissantes humainement !

Je souhaite à Madame la Présidente, Viviane BENAZET, et son équipe, une belle réussite dans la poursuite de la vie de cette association.

Corinne Cabanié

Présidente (« sortante ») du Foyer Rural

Comité des Fêtes de Goyrans : Ouverture des Festivités

- Samedi 4 juin : Apéritif de quartier au Centre du Village, apéritif dînatoire (auberge espagnole) suivi d'un KARAOKÉ à la Salle des Fêtes
- Vendredi 10 juin : Apéritif de quartier aux Pins
- Vendredi 17 juin : Apéritif de quartier à Balandra, avec auberge espagnole si l'on veut !

La Fête traditionnelle de GOYRANS les 24, 25 et 26 juin

Grâce à l'appui de nouveaux bénévoles, la Fête du Village est sauvée ; elle aura lieu les 24 , 25 et 26 juin 2011. Merci à eux !

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, avant, pendant et après la fête, et en particulier pour :

- préparer des entrées ou des desserts pour les stands du Village Gourmand du samedi
- aider à l'installation des chapiteaux, podiums et autres tentes le **jeudi 23 Juin à 18h**
- monter et décorer le Village Gourmand, le **samedi 25 dès 9h ou vers 14h**

Faites-nous part de toute idée ou initiative lors des apéros de quartiers ou du TOUR DE VILLE que nous effectuerons début juin.

A bientôt !

Le Comité des Fêtes de Goyrans

PROGRAMME DE LA FETE 2011 : Un « Tour du monde » en trois jours

VENDREDI 24 JUIN: BASQUE

- 19h : Apéritif offert par le Comité des Fêtes avec sangria. Ouverture de la buvette. Animation musicale par des bandas, délire dans la « machine à mousse ».
- 20h : Repas basque sur réservation (coupon joint).
- 21h : Scène ouverte aux jeunes talents.
- A partir de 22h30 : DJ Eric !

Dress code : Tenue rouge et blanc !

SAMEDI 25 JUIN : TOUR DU MONDE

- 10h30 : L'heure de conte devant la bibliothèque.
- 14h : Exposition de tableaux des artistes goyranais.
- 16 h : Olympiades des 4-10 ans avec SensACTIFS.
- 14h - 16h : Atelier TAG (à partir de 10 ans) : démonstration et initiation.
- 19h30 : Pesée du jambon (nombreux lots à gagner).
- 20h : VILLAGE GOURMAND.
- 22h à 2h du matin : ORCHESTRE « CHAMPAGNE ! »

DIMANCHE 26 JUIN : ARABO-ANDALOU

- 10h30 : Messe
- 11h30 : Dépôt de gerbe aux monuments aux Morts suivi de l'apéritif offert par le Comité des Fêtes.
- Midi : Tournoi de foot.
- 14h : Tournoi de pétanque.
- 16h30 - 19h30 : Tours à poneys pour les 4-8 ans.
- 19h : Remise des coupes.
- 20h : Couscous (sur réservation, coupon joint).
- 21h : Danses sévillanes.

COUPON DE RESERVATION (à remplir et déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie accompagné du règlement à l'ordre du Comité des Fêtes).

NOM : _____

Je m'inscris au repas basque du vendredi soir à 10 euros. Nombre de repas : _____

Je m'inscris au couscous du dimanche soir à 10 euros. Nombre de repas : _____

Info Collecte Déchets

Le jeudi 2 juin, la collecte des déchets sera assurée le jour même, sans changement. Cette information figurait sur le calendrier de collecte 2011, qui vous a été distribué au mois de janvier avec le LPG n°18, et est disponible sur le site municipal (www.goyrans.fr). D'une manière générale, les collectes tombant un jour férié sont assurées le jour même, à l'exception de celles des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre, qui sont rattrapées le lendemain.

Horaires de Jardinage et de Bricolage : RAPPEL

Les horaires dévolus aux activités bruyantes, notamment liées au jardinage et au bricolage, sont régis pour le département par Arrêté Préfectoral du 23 juillet 1996, qui est applicable toute l'année.

Comme chaque année, ces horaires légaux vous sont rappelés dans le tableau suivant :

	Matin	Après-midi
Lundi au vendredi	8h30 – 12h00	14h30 – 19h30
Samedi	9h00 – 12h00	15h00 – 19h00
Dimanche et jours fériés	10h00 – 12h00	16h00 – 18h00

Horaires d'Été d'ouverture au public de la Mairie

Pendant la période estivale, du lundi 4 juillet au vendredi 2 septembre inclus, la Mairie sera ouverte au public durant les horaires suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00
Mardi	x	15h00 – 19h00
Mercredi	x	x
Jeudi	x	14h00 – 18h00
Vendredi	x	14h00 – 17h00

La Mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 15 juillet.

À compter du lundi 5 septembre, les horaires habituels seront à nouveau effectifs.

Un Site Internet pour le SICCA

Le site internet du SICCA (Syndicat Intercommunal des Coteaux du canton de Castanet) est accessible à l'adresse : <http://www.sicca31.fr> ; vous y trouverez des informations relatives à la petite enfance (Relais Assistantes Maternelles, Crèches) et à l'enfance (Centre de Loisir).

Opération MÉMOIRE

Petites chroniques du temps passé

Pour notre troisième évocation de notre histoire locale, et après avoir plongé aux sources de la seconde République avec l'affaire Bacquiès, nous nous intéressons cette fois à la mémoire récente du village en faisant revivre un instant l'alambic de Goyrans, instrument aujourd'hui disparu, mais dont les anciens ont gardé le souvenir*. À quoi ressemblait-il ? Où était-il situé ? Comment a-t-il fini ? Amis goyranais, tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur notre alambic vous est aujourd'hui révélé.

* ont participé à cette étude : la famille Bastide – Faur et Pascal Lacroix.

L'Alambic de Goyrans

Comme à peu près toutes les communes de la région, Goyrans était naguère largement couverte de vignes. L'existence de lieudits « la Vignasse » et « vigno blanco » (au sud du chemin des Crêtes, côté Lacroix-Falgarde) atteste assurément de la présence de vignes. On en trouvait alors autours de toutes les fermes. C'est ce que traduit la belle expression de madame Jean :

« Comme on avait un cochon, on avait une vigne »

Un article d'un prochain Petit Goyranais fera le point sur les vignes et les vendanges. Nous allons relater ici la distillation de l'alcool. Car Goyrans avait son alambic ! Au début du XXe siècle, une loi oblige les communes à mettre un local public à la disposition de tous les habitants destiné à la distillation des produits agricoles, afin que les particuliers ne puissent plus se soustraire à la surveillance de la régie. En réponse à cette loi, le conseil municipal de Goyrans du 26 juin 1905 prend la décision suivante :

« Le conseil émet le vœu qu'il n'y ait pas lieu de désigner de local, pour le moment du moins, pour la distillation des produits agricoles »

Ce qui est intéressant dans cette décision est l'utilisation de l'argument suivant :

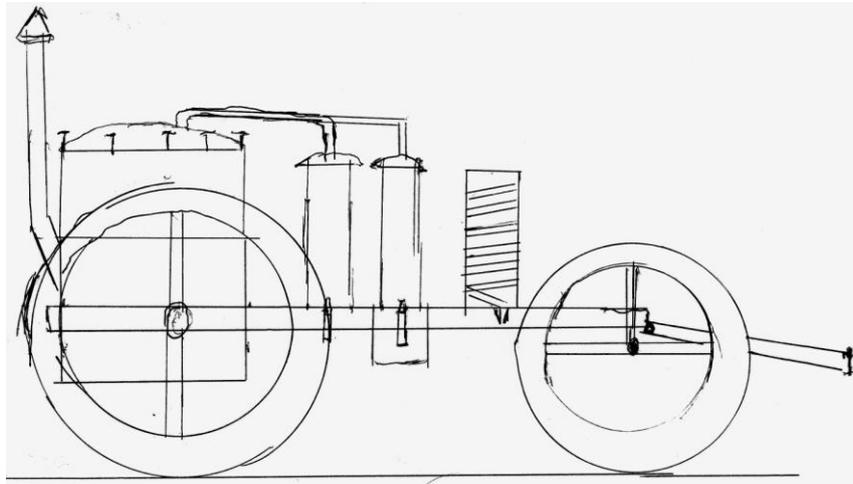
« Il n'y a jamais eu dans la commune d'alambic »

Ainsi donc, les Goyranais ne distilleraient pas !?

Si le vin produit était à l'époque partagé entre le propriétaire et l'exploitant de la vigne, l'alcool était réservé à la consommation du seul vigneron. Après avoir pressé le raisin, le résidu (« marc ») était placé dans des caisses rondes, en bois : les « comportes ». Elles étaient faites à partir de « barriques bordelaises » de 200 litres, coupées en deux.

On recouvrait ce précieux marc d'une fine couche de terre, pour éviter qu'il ne sèche... en attendant le passage à l'alambic.

Jusque dans les années 50, c'est avec une charrette tirée par des bœufs qu'on transportait les comportes sur le lieu de distillation, toujours situé près d'un cours d'eau (Le plus souvent, c'était à Venerque). Voici un dessin de l'étrange machine, fruit des souvenirs émus de Mr. Faur :



L'alambic de Goyrans
(dessin de Mr Faur)

Il était constitué d'une chaudière ronde au dessus de laquelle se trouvait une cuve en cuivre surmontée d'un couvercle terminé par un tuyau avec serpentins (tout cela en cuivre) qui venaient plonger dans une cuve remplie d'eau où se condensait l'alcool. On notera que l'alambic était ambulante.

L'eau de vie était recueillie dans une bombonne que les utilisateurs portaient précieusement. « Quand ils portaient ça, on aurait dit qu'ils portaient le Bon Dieu » se souvient Mme Bastide. C'est qu'on avait droit à 20 litres par exploitant (pas plus), le surplus étant lourdement taxé. Cependant, il arrivait qu'on distillât plus d'alcool que les 20 litres autorisés. Certains assurent que dans les buissons de Venerque, il était possible de trouver des bombonnes savamment dissimulées.

L'alcool produit était destiné à la consommation familiale. « On ne prenait pas le café sans un petit peu d'eau de vie, raconte Mr Faur, lorsqu'on recevait un visiteur ». Pendant les années de guerre, le précieux liquide servit même de monnaie d'échange auprès des marchands de la ville qui passaient au village. Illustrons ce point précis par une anecdote :

Les villageois disposaient de tickets « monnaie-matière » remis avec parcimonie par les autorités de Castanet. Lors du passage à Goyrans d'un quincaillier de Toulouse, une dame était intéressée par une casserole, mais n'avait pas de ticket. Le quincaillier se montrait inflexible :

- Et avec un peu de goutte ?

L'homme tendit l'oreille... et le marché fut conclu (un litre d'eau de vie pour une casserole)

L'alambic était stationné à Goyrans, dans la métairie Saint-Martin, maison où a longtemps habité Mme Sauliac. Il appartenait à un bouilleur de crû, Mr Mirouse, qui résidait à Saint-Girons et se déplaçait avec sa femme, travaillant elle-même à l'alambic. On devait déclarer toutes les sorties de la machine à la régie des alcools. Lorsque le sympathique artisan a pris sa retraite, il a signalé à la régie que la distillation était terminée. L'alambic n'a donc plus quitté sa grange. Qu'allait alors devenir ce magnifique instrument ? Car l'État, désireux de ne pas soumettre nos concitoyens à la tentation, était taraudé par un doute : les Goyranais n'allaient-ils pas finir par distiller en cachette ?

Un triste jour de la fin des années 70, Mr Faur a été mandé pour accompagner un contrôleur des impôts à la métairie Saint-Martin. Il était alors conseiller municipal (élu le 26 mars 1977) et représentait la mairie. Arrivé devant l'alambic, le contrôleur a forcé Mr Faur à le détruire devant lui, la mort dans l'âme... à coups de pioche. Ainsi disparu le dernier représentant local d'un savoir faire artisanal plusieurs fois séculaire.¹

¹ Le premier traité français consacré à « l'art de la distillation » daterait de 1311.

Dates à retenir

Samedi 28 Mai 2011

Festival Axis-Day #1, à partir de 18h à la Salle des Fêtes (6 heures de Concerts)

Jeudi 2 Juin 2011

La collecte des déchets sera assurée comme d'habitude

Vendredi 3 Juin 2011

Conférence « Partir à Compostelle » à 20h30, Salle du Conseil

Samedi 4 Juin 2011

Apéro de quartier à 19h (Centre du Village) ; apéritif dînatoire (« Auberge espagnole ») (*) suivi d'un Karaoké à la Salle des Fêtes (à partir de 19h30)

Vendredi 10 Juin 2011

Apéro de quartier à 19h (Les Pins)

À partir du 15 Juin 2011

Brûlage de végétaux interdit sur toute la Commune, jusqu'au 30 septembre inclus

Vendredi 17 Juin 2011

Apéro de quartier à 19h (Balandra)
Concert de l'ensemble Arabesque, à 21h en l'Église de Goyrans

Dimanche 19 Juin 2011

Salon de l'Artisanat à la Salle des Fêtes (10h-18h), organisé par Coteaux-Events
Vide-greniers (12h-18h), autour de la Mairie et du stade

Du vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 juin 2011

La Fête du Village, organisée par le Comité des Fêtes

Dimanche 11 Septembre 2011

Itin'errances (2^{ème} édition)

Dimanche 25 Septembre 2011

Les Randovalles (marche et VTT) ; départ d'Aureville

(*) Une « Auberge espagnole » est un « *Lieu où l'on ne trouve que ce qu'on y a apporté.* » ; C'est aussi un « *Lieu où on trouve de tout, où on rencontre n'importe qui.* », au sens mélioratif.